

**9 SEPTEMBRE 2019**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, tenue à la salle municipale, en ce **9<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019**, à 19h00 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry.

**Sont présents :** Mesdames Mona Donnelly et Alice Meilleur Pieschke

Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard,  
Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong

Sont également présents Me Sabrina Larivière, directrice générale et greffière, M. Philippe Côté, directeur adjoint et secrétaire-trésorier.

#### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à **19h\_12** et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux 11 citoyens présents.

#### **2019- 2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Serge Newberry constate que le quorum est atteint.

**2019-177**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 12 août 2019;
5. Correspondance et affaires nouvelles;
6. Résolution – Demande de dérogation mineure lot 3 351 594;
7. Résolution – Demande de lotissement lot 3 385 453;
8. Résolution – Demande de lotissement lot 3 351 673;
9. Résolution – Demande de lotissement lot 3 350 852;
10. Résolution – Achat du logiciel Telmatik;
11. Résolution – Contrat rechargement granulaire chemin de la Montagne et chemin Dunraven;
12. Résolution – autorisation pour soumissionner achat de Kayak;

13. Résolution – autorisation pour soumissionner achat d'un bateau type zodiac;
14. Résolution – programmation TECQ 2019 à 2023;
15. Résolution – Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales;
16. Résolution – Municipalité alliée contre la violence conjugale
17. Les comptes à payer;
18. Rapport des comités;
19. Période de questions des citoyens;
20. Levée de l'assemblée.

**2019- 178**

**3. Il est proposé** par Mme Alice Meilleur Pieschke que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

***Adoption unanime***

**2019- 179**

**4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019;**

**Il est donc proposé** par M. Réjean Meilleur et résolu que le procès-verbal du 12 août 2019 soit adopté tel que rédigé;

***Adoption unanime***

**2019**

**5. CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES**

- Carte de remerciement de la société d'agriculture du Pontiac pour le don de 100\$.

- Réception d'une avance de 45 000 \$ du ministère de la Sécurité civile pour les inondations 2019;

- Réception du deuxième versement de 124 671,00\$ pour la TECQ 2014 – 2018;

- Confirmation de la réception d'une subvention de 18 981,00 \$ pour la réfection de l'ancien quai municipal;

- Lettre réponse de la MRC Pontiac concernant le camping Litchfield, recommande de nous adresser aux organismes provinciaux.

2019-180

**6. RÉOLUTION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 351 594;**

**ATTENDU** la demande des propriétaires du lot 3 351 594 afin de construire un bâtiment secondaire d'une hauteur de 8,53m;

**ATTENDU** que le règlement de zonage 04-2014 permet une hauteur maximum de 7,5m pour un bâtiment secondaire;

**ATTENDU** qu'aucun citoyen n'a de commentaire;

**ATTENDU** que le CCU a émis un avis favorable à l'émission de la dérogation mineure;

**ATTENDU** que l'application du règlement causerait préjudice aux propriétaires du lot 3 351 594;

**ATTENDU** que la construction du bâtiment secondaire projeté ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

**ATTENDU** que la construction projetée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** que les travaux déjà entrepris ont fait l'objet d'un permis et que ceux-ci se sont arrêtés jusqu'à l'obtention de la dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Mario Bérard et appuyé par M. Martin Bertrand d'autoriser la construction d'un bâtiment secondaire d'une hauteur maximum de 8,53m sur le lot 3 351 594 et de modifier la demande de permis de construction 2019-38 en conséquence.

***Adoption unanime***

2019-181

**7. RÉOLUTION – DEMANDE DE LOTISSEMENT LOT 3 385 453;**

**ATTENDU** la demande de lotissement de terrain de la succession de Marie-Thérèse Ryan La Salle;

**ATTENDU** que le projet prévoit la subdivision du lot 3 385 453 pour former les lots 6 331 770 et 6 331 771;

**ATTENDU** que les arpenteurs et géomètres Courchesne-Fortin ont fourni les documents requis et arpenté les nouveaux lots;

**ATTENDU** que le lotissement est conforme au règlement 05-2014 sur le lotissement;

**ATTENDU** l'avis favorable du CCU;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par M. Réjean Meilleur d'émettent les certificats de lotissement requis pour répondre à la demande de la demanderesse, soit dans la mesure où l'ensemble des documents ont été déposés et que les frais des permis de lotissement de 50\$ par nouveau lot soit 100\$ dans le cas présent soient acquittés.

***Adoption unanime***

2019-182

**8. RÉOLUTION – DEMANDE DE LOTISSEMENT LOT 3 351 673;**

**ATTENDU** la demande de lotissement de terrain de la succession de Claude Gauthier;

**ATTENDU** que le projet prévoit la subdivision du lot 3 351 673 pour former les lots 6 331 516 et 6 331 517;

**ATTENDU** que les arpenteurs et géomètres Courchesne-Fortin ont fourni les documents requis et arpenté les nouveaux lots;

**ATTENDU** que le lotissement est conforme au règlement 05-2014 sur le lotissement;

**ATTENDU** l'avis favorable du CCU;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. James Azola et appuyé par M. Martin Bertrand d'émettent les certificats de lotissement requis pour répondre à la demande du demandeur, soit dans la mesure où l'ensemble des documents ont été déposés et que les frais des permis de lotissement de 50\$ par nouveau lot soit 100\$ dans le cas présent soient acquittés.

***Adoption unanime***

2019-183

**9. RÉOLUTION – DEMANDE DE LOTISSEMENT LOT 3 350 852;**

**ATTENDU** la demande de lotissement de terrain de La Société Immobilière La Garde;

**ATTENDU** que le projet prévoit la subdivision du lot 3 350 852 pour former les lots 6 331 103 et 6 331 104;

**ATTENDU** que les arpenteurs et géomètres Fortin et Lebel ont fourni les documents requis et arpenté les nouveaux lots;

**ATTENDU** que le lotissement est conforme au règlement 05-2014 sur le lotissement;

**ATTENDU** l'avis favorable du CCU;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Mario Bérard et appuyé par Mme Mona Donnelly d'émettre les certificats de lotissement requis pour répondre à la demande de la demanderesse, soit dans la mesure où l'ensemble des documents ont été déposés et que les frais des permis de lotissement de 50\$ par nouveau lot soit 100\$ dans le cas présent soient acquittés.

***Adoption unanime***

2019-184

**10. RÉOLUTION – ACHAT DU LOGICIEL TELMATIK;**

**ATTENDU** qu'en raison des nouvelles règles de sécurité civile, les municipalités doivent se procurer un système d'alerte à la population avant novembre 2019;

**ATTENDU** que la municipalité a demandé des soumissions à Telmatik et Modelium;

**ATTENDU** que la proposition de Telmatik comporte un frais unique et non à l'utilisation;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Mona Donnelly et appuyé par M. Réjean Meilleur de faire l'achat du système Telmatik

pour la somme de 1 500,00\$ par année à compter de janvier 2020 et de 350\$ pour 2020 pour l'installation du logiciel.

***Adoption Unanime***

2019-185

**11. RÉSOLUTION – CONTRAT RECHARGEMENT GRANULAIRE CHEMIN DE LA MONTAGNE ET CHEMIN DUNRAVEN;**

**ATTENDU** que la municipalité a demandé 3 soumissions pour les travaux suivants :

1 500T de MG20 entre le 120 et le 216 chemin de la Montagne. Transport et nivelage.

500T de MG20 entre les intersections Deer Lane et Montée des Érables sur le chemin Dunraven. Transport et nivelage.

**ATTENDU** que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Les entreprises Brian Stanton Ltée :	27 777,17\$
Sable et Gravier Morin Enr :	28 300,00\$

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par M. James Azola d'accorder le contrat de rechargement granulaire au entreprises Brian Stanton Ltée pour la somme de 27 777,17\$ plus taxes.

***Adoption unanime***

2019-186

**12. RÉSOLUTION - AUTORISATION POUR SOUMISSIONNER ACHAT DE KAYAK;**

**ATTENDU** que la municipalité a obtenu la subvention pour l'accès à l'eau;

**ATTENDU** que le projet prévoyait l'achat de kayak;

**ATTENDU** qu'il y a présentement un appel d'offres du centre de services partagés pour 15 kayaks;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par M. Mario Bérard d'autoriser la directrice générale, Sabrina Larivière, à soumissionner au nom de la municipalité sur les 15 Kayaks pour la somme de 2 001,50\$.

***Adoption Unanime***

**2019-187**

**13. RÉOLUTION – AUTORISATION POUR SOUMISSIONNER SUR UN BATEAU DE TYPE ZODIAC;**

**ATTENDU** que la municipalité est une île donc entourée d'eau;

**ATTENDU** qu'aucun service de sauvetage sur l'eau n'est offert dans le Pontiac;

**ATTENDU** qu'un bateau de type Zodiac est présentement en appel d'offres au centre de services partagés;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Mona Donnelly et appuyé par M. James Azola d'autoriser la directrice générale, Sabrina Larivière, à soumissionner au nom de la municipalité sur le bateau Zodiac pour la somme de 20 501,50\$.

***Adoption Unanime***

**2019-188**

**14. RÉOLUTION – PROGRAMMATION TECQ 2019 À 2023;**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par Mme Mona Donnelly et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé par l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toutes modifications qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2019)**

**Volet programmation des travaux**



**N° de dossier : 1184035**

**N° de version : 1**

**Travaux de priorité 1**

**Traitement de l'eau potable, Mise à niveau de la station de pompage d'eau potable**

**235 000\$**

***Adoption unanime***

**2019-189**

**15. RÉOLUTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES;**

**ATTENDU** que le ministère des Transports a versé une compensation de 368 423,00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Mario Bérard et appuyé par M. Martin Bertrand et résolu que la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

***Adoption Unanime***

**2019-190**

**16. RÉOLUTION – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE;**

**ATTENDU** que l'article 1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

**ATTENDU** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par M. James Azola et résolu de proclamer la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet municipalité alliée contre la violence conjugale.

***Adoption Unanime***

**2019-191**

## **17. LES COMPTES À PAYER**

À la suite du dépôt des comptes à payer, il est proposé par Mme Mona Donnelly et résolu que les comptes à payer au 31 août 2019 au montant de **73 486,59\$** soient approuvés par le conseil municipal pour paiement.

***Adoption unanime***

**Liste des factures de 1 000\$ et plus**

**Salaire des employés 5-8-19 11 907,91\$**

**Salaire des employés 19-8-19 11 550,06\$**

**Brian Stanton Co 4 443,68\$**

**Salaires des élus 3 934,77\$**

**Michael Derouin Excavation 3 709,09\$**

**Évolu-tic Outaouais 3 139,51\$**

**Cardio Choc 2 966,30\$**

**Michael Derouin Excavation 1 939,06\$**

**Salaires pompiers 1 453,97\$**

**Canon 1 356,11\$**

**RPGL Avocats 1 207,24\$**

**McGrimmon Cartage 1 191,27\$**

**Michael Derouin excavation 1 092,26\$**

**Michael Derouin excavation 1 092,26\$**

**Fortin Lebel 1 034,78\$**

**2019**

**18. RAPPORT DES COMITÉS**

**Conseiller #1 M. Martin Bertrand, Comité Sécurité civile**

La municipalité a fait l'achat du système Telmatik afin d'aviser la population en cas d'urgence. Nous avons fait l'achat de 2 défibrillateurs. Nous avons une rencontre à venir pour compléter le plan d'urgence. Le temps de la chasse débute. Soyez respectueux, sécuritaire et respectez les terrains des autres.

**Conseiller # 2 M. Mario Bérard**

En fin de semaine tournoi de baseball avec les loisirs et ESCC, les jeunes amassent de l'argent pour leur voyage à Paris. Il y aura un

Bingo vendredi soir. Les loisirs eux amassent de l'argent pour le Noël des enfants. Les bénévoles sont les bienvenus.

**Conseillère #3 Mme Mona Donnelly, Comité administration et infrastructure**

Le comité a eu deux rencontres en juillet et deux rencontres en septembre. Nous regardons pour réparer le toit de la salle municipale. Nous préparons un Lac à l'épaule pour budget 2020.

**Conseillère #4 Mme Alice Meilleur Pieschke, Comité Loisirs**

Mme Dagenais refuse le projet d'aménagement d'un site pour la croix Cadieux sur son terrain.

**Conseiller # 5 M. Réjean Meilleur, Comité Urbanisme**

Il doit rester tranquille, les enseignant arrêt sur Tancredia sont pas suffisamment grosse.

**Conseiller # 6 M. James Azola, Comité développement et télécommunication**

Remis un document aux élus, projet de mini maison, village des premières nations, dois travailler avec le comité d'urbanisme pour trouver un site propice aux minis maisons et camping. Pour le dossier des télécommunications, inquiétude face au trajet de la fibre optique, nous serons oubliés. Va faire une entrevue à Chip radio à cet effet.

**M. le Maire Serge Newberry**

Hoggins avait déjà commencé la peinture avant qu'il soit élu. On a reçu plusieurs plaintes pour les boues municipales, ont travail sur le dossier. Vaccination contre la grippe le 20 novembre à la salle municipale. Nous avons reçu quelque cv pour le poste d'inspecteur.

2019

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

2019-192

**20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ**

**Il est proposé** par Mme Alice Meilleur Pieschke que la séance soit levée. **Il est 20h25.**

---

Serge Newberry, maire

L'Île- du Grand-Calumet

---

Me Sabrina Larivière, Directrice  
générale greffière

L'Île- du-Grand-Calumet